

COUR DE CASSATION

Le premier président

Paris, le 25 novembre 2015

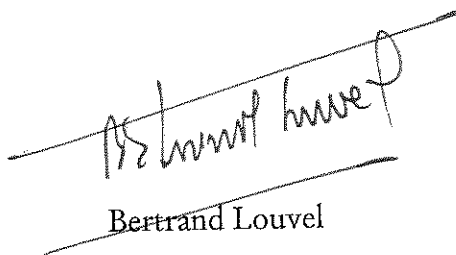
Monsieur le Président,

Le Mali porte à nouveau le deuil des victimes qui ont succombé à une attaque terroriste. Il me tient à cœur de vous exprimer, au nom de la Cour de cassation française, notre solidarité en ce moment d'épreuve.

Nos deux pays sont associés dans l'œuvre de Justice universelle au service des droits de l'Homme et c'est pour cette raison qu'ils sont frappés par le crime.

Puissent les souffrances qu'ils endurent mieux sceller encore notre idéal commun !

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression renouvelée de mes sentiments de fidèle sympathie pour vous-même et la Cour suprême du Mali.


Bertrand Louvel

Monsieur Nouhoum Tapily
Président
Cour suprême
B.P 07
Bamako
REPUBLIQUE DU MALI

